



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## ordre professionnel

Question écrite n° 80521

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la revendication des infirmières et infirmiers de voir la création d'un ordre professionnel, tel que déjà formalisé dans d'autres secteurs médicaux et paramédicaux (kinésithérapeutes, podologues). Une telle structure, pour une profession disposant déjà de règles déontologiques et d'un rôle propre, permettrait aux pouvoirs publics de réguler l'activité de cette profession. En conséquence, il lui demande sa position sur ce sujet.

### Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités est favorable de longue date à la création d'un ordre professionnel des infirmiers. À cet égard, il a confié à monsieur Édouard Couty, ancien directeur de la direction des hôpitaux, une mission sur ce thème, qui a permis de consulter et d'entendre l'ensemble des organisations professionnelles concernées. Il se félicite de l'adoption de la proposition de loi portant création d'un ordre national des infirmiers, adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 13 juin 2006. Ce texte est actuellement soumis à l'examen du Sénat.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80521

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 2005, page 11461

**Réponse publiée le :** 3 octobre 2006, page 10414